

30/06/04

| | |
|------------|--|
| PPP | Projet Professionnel Personnalisé |
|------------|--|

| Parcours | Unité d'enseignement | Semestre |
|---------------------------------|----------------------|----------|
| DUT Génie Civil Tronc commun | Communication | S1 à S4 |

Pré-requis nécessaires :

Intentions pédagogiques

Le Projet Professionnel Personnalisé est un travail de fond qui doit permettre à l'étudiant de se faire une idée précise des métiers du génie civil et de ce qu'ils nécessitent comme aptitudes personnelles. Il doit amener l'étudiant à mettre en adéquation ses souhaits professionnels immédiats et futurs, ses aspirations personnelles, ses capacités et ses manques ; afin de concevoir un parcours de formation cohérent avec le ou les métiers choisis.

Le Projet Professionnel Personnalisé est transversal ; il fait appel à la technique, à la communication et à la recherche personnelle. Si la transmission de l'information peut être globalisée, la concrétisation du Projet Professionnel Personnalisé ne peut se concevoir sans un tutorat individuel.

Évalué dans le courant du semestre 3 (ou fin du semestre 2), le Projet Professionnel Personnalisé doit débiter le plus tôt possible au semestre 1. Il est essentiel qu'il mobilise l'ensemble de l'équipe éducative.

| L'étudiant doit être capable de | Niveau d'acquisition des connaissances | | |
|---|---|----------|----------|
| | 1 | 2 | 3 |
| CONNAITRE les métiers du génie civil et leurs relations | | X | |
| ETABLIR un bilan personnel, DEFINIR ses aspirations. | | X | |
| ENVISAGER un métier ou un groupe de métiers. | | X | |
| DEFINIR un parcours de formation. | | X | |
| PREPARER les phases de stage et de recrutement. | | X | |